

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 925/SLAG chargeant un administrateur civil de 1re classe des fonctions de Haut-Commissaire adjoint de la République par intérim.

n° 925/SLAG

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
15 octobre 1974

Numéro JO  
n° 20 du 25/10/1974

Date du numéro  
25 octobre 1974

### VISAS

**Vu** la loi n°-67-521 du 3 juillet 1967 relative l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

**Vu** le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire

**Vu** le décret du 22 juillet 1974 portant nomination du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas

**Vu** le décret du 18 septembre 1972 portant nomination du Haut-Commissaire adjoint de la République dans le Territoire français des Afars e des Issas

**Vu** la décision n° 797/PERS du 3 septembre 1974 portant nomination du directeur de cabinet du Haut-Commissaire de la République

**Vu** la décision n° 828/PERS du 16 septembre 1974 portant délégation de signature à M. Bidou, directeur de cabinet, cas d'absence ou d'empêchement de M. Gauger, Haut-Commissaire adjoint

**Vu** la décision n° 910/PERS du 14 octobre 1974 accordant un congé annuel à un administrateur civil hors classe, Haut-Commissaire adjoint dans le Territoire français des Afars et des Issas,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

M. Alain Bidou, administrateur civil de: 1er classe est chargé des fonctions de Haut-Commissaire adjoint de la République par intérim, cumulativement avec ses fonctions de directeur de cabinet du Haut-Commissaire de la République, à compter du 15 octobre 1974.

#### Art. 2

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

